OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 octobre 2026

Délibération: C-26-019	Décisions prises par le Bureau en séance des 3 juin, 2 juillet, 17 septembre et 8 octobre 2026

Conformément à l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil d'Administration est informé des délibérations prises par le Bureau en séance des 3 juin, 2 juillet, 17 septembre et 8 octobre 2026

Délibération B-26/10 - Urville-Nacqueville – Construction de 24 logements locatifs sociaux – Validation du programme et du plan de financement

Le Bureau a examiné le projet de construction de 24 logements locatifs sociaux sur la commune d'Urville-Nacqueville, opération réalisée en maîtrise d'ouvrage directe par Presqu'île Habitat.

Cette opération, retenue dans le cadre d'un appel à projets porté par la commune, sera implantée sur deux emprises foncières distinctes bénéficiant d'une situation privilégiée à proximité des équipements publics, des commerces et des principaux bassins d'emploi du territoire, notamment ceux de Naval Group et d'Orano.

Le programme prévoit la réalisation de 19 logements semi-collectifs financés en PLAI et PLUS ainsi que de 5 maisons individuelles financées en PLS, assurant ainsi une mixité de produits adaptée aux besoins du territoire et aux différents niveaux de ressources des ménages.

L'opération intégrera des objectifs environnementaux ambitieux, conformes à la réglementation RE 2020 seuil 2028, avec le recours à des matériaux biosourcés et la mise en œuvre de solutions favorisant le confort d'été et la réduction de l'empreinte carbone.

Le coût global prévisionnel est estimé à 5,14 M€, financé par des subventions, des emprunts et un apport en fonds propres à hauteur de 15 %.

Le calendrier prévisionnel prévoit une livraison de l'opération à l'horizon 2031, sous réserve notamment de l'évolution des documents d'urbanisme applicables à la parcelle nord.

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

Conseil d'Administration
Séance du 22 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 Octobre à 10h00, les membres du Conseil d'Administration de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 13 Mai 2026.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

- MM. CRINON,DELMAZURE, DESAUNAY, JEAN, LECHATREUX, MARIE, MARTIN, MAUQUEST, TOLLEMER,TREHARD

- Mmes BONNEMAINS, LELONG, MUZOTTE, SAGET-SANSON, TELLIER

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

- M.ARRIVE a donné pouvoir à M.DESAUNAY ; Puis M.TOLLEMER
- M.BEZET a donné pouvoir à Mme SAGET-SANSON ;
- Mme LEDOUJET a donné pouvoir à M.DELMAZURE ;
- Mme LE GUILLOU a donné pouvoir à M.MAUQUEST
- M. LEQUILBEC a donné pouvoir à M.LECHATREUX
- M.MESNAGE a donné pouvoir à Mme TELLIER ;
- M.PIQUET a donné pouvoir à M.LECHATREUX ;
- Mme SAUSSARD a donné pouvoir à Mme SAGET-SANSON ;
- Mme TIMMERMAN a donné pouvoir à M.DESAUNAY ; Puis M.TOLERMER
- 11H58 – Départ de M.DESAUNAY donne pouvoir à M.DELMAZURE

À TITRE CONSULTATIF :

- Mme PETIT, Directrice Générale
- M. GUENNOC, Responsable des services juridiques
- Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante de Direction
- Mme RUAULD, Direction des politiques sociales et habitat
- Mme JOURDAN, Directrice Financière
- Mme BAZILE, Chargée de mission
- Mme FERRAND, Directeur de la DDTM

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- approuve le programme de construction des 24 logements ;
- approuve le coût prévisionnel et le plan de financement de l'opération ;
- autorise la Directrice Générale à engager l'ensemble des démarches nécessaires à sa réalisation et à signer tout document utile à cet effet.

Délibération B-26/011 -Plan pluriannuel de modernisation des ascenseurs 2026-2030

Le Bureau a examiné le programme pluriannuel de modernisation des ascenseurs du patrimoine de Presqu'île Habitat.

Malgré l'achèvement d'un premier programme de rénovation, de nombreux équipements demeurent vieillissants ou présentent des besoins d'intervention importants.

Le nouveau programme prévoit la modernisation de 70 ascenseurs sur la période 2026-2030 pour un montant global estimé à 6,6 M€ TTC.

Cette programmation vise à renforcer la sécurité des usagers, améliorer la fiabilité des équipements, favoriser l'accessibilité des immeubles et limiter les coûts d'exploitation et de maintenance.

Les échanges ont également permis d'évoquer les enjeux financiers associés à cette opération ainsi que les incertitudes liées à l'évolution de certains dispositifs fiscaux, notamment ceux relatifs à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Le financement sera principalement assuré par les fonds propres de l'Office avec, le cas échéant, un recours complémentaire à l'emprunt.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- approuve le principe du programme pluriannuel de modernisation des ascenseurs ;
- valide la programmation prévisionnelle 2026-2030 ;
- autorise la Directrice Générale à engager les études et procédures nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibération B-26/012 - Résidence Les Couplets – Application de pénalités de retard

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la résidence Les Couplets, dont le montant global s'élève à 5,75 M€ TTC, des retards significatifs ont été constatés lors de l'exécution du chantier.

Ces retards concernent principalement la réception des travaux, avec un décalage de quatre semaines, ainsi que la levée des réserves, intervenue avec un retard de vingt semaines. Ces délais sont principalement imputables à l'entreprise titulaire du lot principal.

Le montant total des pénalités contractuellement applicables s'élève à 33 600 €.

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées au cours de l'opération, notamment les conditions météorologiques défavorables, la complexité technique du chantier et la présence d'amiante, il est proposé de limiter l'application des pénalités aux seuls retards constatés pour la levée des réserves, soit un montant de 28 000 €.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- approuve l'application des pénalités relatives au retard de levée des réserves pour un montant de 28 000 € ;
- autorise la Directrice Générale à mettre en œuvre cette décision et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

Délibération B-26/013 - Le Clos du Verger – Actualisation du coût d'opération et du plan de financement

Le Bureau a été informé de l'actualisation du coût de l'opération « Le Clos du Verger », portant sur la construction de 10 logements collectifs en ossature bois.

Conforme aux exigences de la réglementation RE 2020 seuil 2028, cette opération intègre également l'utilisation de matériaux biosourcés.

À l'issue de la consultation des entreprises, le coût global de l'opération a été révisé à la baisse, passant de 2,10 M€ TTC à environ 2,02 M€ TTC.

Cette évolution favorable permet d'optimiser les conditions financières du projet et conduit à une actualisation du plan de financement prévisionnel.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- approuve l'actualisation du coût de revient de l'opération ;
- approuve le plan de financement révisé ;
- autorise la poursuite de l'opération dans les conditions financières ainsi actualisées.

Délibération B-26/014 - Cherbourg-En-Cotentin - cottages des Margannes – Révision du plan de financement

Le coût total de l'opération est désormais estimé à 2,95 M€ TTC.

Le financement repose principalement sur un emprunt bancaire complété par des concours financiers d'Action Logement.

Les échanges ont mis en évidence la nécessité de maintenir une vigilance particulière sur la qualité d'exécution et les délais de réalisation des opérations portées par des promoteurs privés dans un contexte de tension persistante sur le secteur du bâtiment.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- approuve le coût actualisé de l'opération ;

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

- approuve le plan de financement révisé ;
- autorise la Directrice Générale à signer tout document utile à la poursuite de cette opération.

Délibération B-26/015 - Résidence rue du Bois – Procès-verbal de bornage

Le Bureau a examiné un dossier de bornage concernant une parcelle située au sein de la résidence rue du Bois, en limite d'un projet immobilier porté par un tiers.

Les modifications proposées concernent uniquement la formalisation juridique des limites de propriété par la création d'un point de repère complémentaire. Elles sont sans incidence sur l'occupation actuelle du site et sur les droits de Presqu'île Habitat.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- autorise la Directrice Générale à signer le procès-verbal de bornage ;
- autorise la réalisation de toutes démarches nécessaires à la formalisation de cette opération.

Délibération B-26/016 - Foyer de Jeunes Travailleurs de Valognes – Clôture financière de l'opération

Le Bureau a pris connaissance du bilan financier définitif de l'opération de construction d'un foyer de jeunes travailleurs de 12 logements à Valognes.

Le coût final de l'opération s'établit à 1 680 000 € TTC et conduit à la mobilisation d'un apport complémentaire en fonds propres de Presqu'île Habitat à hauteur de 57 581 €.

Afin de préserver l'équilibre économique de l'opération, il est proposé de rémunérer cet apport sur la base du taux du Livret A et d'ajuster en conséquence la redevance facturée au gestionnaire du foyer.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- approuve le bilan financier définitif de l'opération ;
- approuve le principe de rémunération des fonds propres mobilisés sur la base du taux du Livret A ;
- autorise l'ajustement de la redevance facturée au gestionnaire afin de garantir l'équilibre économique de l'opération.

Délibération B-26/017 - Cherbourg-en-Cotentin – ZAC Grimesnil – Phase IV – Construction de 53 logements locatifs – Acquisition de l'assiette foncière

Dans le cadre du développement de son offre de logements sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, Presqu'île Habitat a été retenu par Normandie Aménagement comme lauréat du lot D de la phase IV de la ZAC Grimesnil-Monturbet. Le projet prévoit la réalisation de 53 logements répartis entre 36 logements locatifs sociaux financés en PLAI et PLUS et 17 logements [illegible]

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

L'opération portera sur la construction de trois bâtiments collectifs développant une surface habitable prévisionnelle de 3 095 m². Le programme intégrera des objectifs environnementaux renforcés conformes à la réglementation RE 2020 et visera l'obtention du label Bâtiment Biosourcé niveau 3.

Le terrain d'assiette, d'une superficie d'environ 5 080 m², sera acquis auprès de Normandie Aménagement pour un montant de 533 400 € HT hors frais de notaire.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- Approuve le programme de construction de 53 logements ;
- Approuve les prix de revient et plans de financement prévisionnels ;
- Autorise l'acquisition du terrain auprès de Normandie Aménagement ;
- Autorise la Directrice Générale à accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération et à signer tout document utile à cet effet.

Délibération B-26/018 - Cherbourg-en-Cotentin – Résidence Brèche du Bois – Programme de réhabilitation

Dans le cadre de son Plan Stratégique de Patrimoine, Presqu'île Habitat projette la réhabilitation de la résidence La Brèche du Bois comprenant 96 logements, répartis entre 16 logements individuels et 80 logements collectifs.

Les travaux envisagés portent principalement sur le remplacement des convecteurs électriques, la rénovation des accès et halls d'immeubles ainsi que le remplacement des portes d'entrée des logements.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 548 083 € TTC.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- Approuve l'opération de réhabilitation de la résidence La Brèche du Bois ;
- Approuve son coût prévisionnel et son plan de financement ;
- Autorise la Directrice Générale à engager l'ensemble des démarches nécessaires à sa réalisation et à signer tout document utile à cet effet

Délibération B-26/019 - Cherbourg-en-Cotentin – Résidence de la Bonde – Programme de réhabilitation

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Stratégique de Patrimoine, Presqu'île Habitat envisage la réhabilitation de la résidence La Bonde, composée de 165 logements répartis sur douze bâtiments.

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Les diagnostics réalisés ont mis en évidence la nécessité d'intervenir notamment sur les ascenseurs, les vérandas, les murs rideaux, les parties communes, les portes palières, les systèmes d'interphonie et différents équipements extérieurs.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 5 342 397 € TTC.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- Approuve le lancement de l'opération de réhabilitation de la résidence La Bonde ;
- Approuve son coût prévisionnel et son plan de financement ;
- Autorise la Directrice Générale à engager l'ensemble des démarches nécessaires à sa mise en œuvre et à signer tout document utile à cet effet.

Délibération B-26/020 - Cherbourg-en-Cotentin – Quartier du Maupas – Accord de servitude de réseau

Presqu'île Habitat est propriétaire de la parcelle cadastrée section AN n°69 située avenue de Bremerhaven dans le quartier du Maupas à Cherbourg-en-Cotentin. Cette parcelle est située entre les immeubles de la Cité Haut Marais.

Dans le cadre de l'extension du réseau de chaleur urbain des Provinces, délégation de service public attribuée par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin à la société Provinces Énergie, des travaux de création de réseaux doivent être réalisés dans le quartier du Maupas afin de permettre le raccordement de nouveaux immeubles à ce réseau.

Par délibération C25/018 du 19 décembre 2025, le Conseil d'administration de Presqu'île Habitat avait validé le raccordement de nouveaux immeubles de l'Office dans le cadre de cette extension, notamment ceux du quartier prioritaire Haut-Marais – Maupas – Brèche du Bois.

Pour permettre la réalisation de cette extension, la société Provinces Énergie doit créer une antenne reliant la chaufferie du lycée Alexis de Tocqueville, située avenue Henri Poincaré. À cette fin, l'entreprise doit faire passer des réseaux enterrés de distribution calorifique sur l'emprise de la parcelle AN n°69, sur une longueur d'environ 60 mètres linéaires.

La société Provinces Énergie a transmis à Presqu'île Habitat un projet de convention de servitude de réseau afin de régulariser le passage de ces réseaux enterrés sur cette parcelle. Cette convention définit les droits et obligations respectifs des parties.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- Approuve la convention de servitude de passage de réseau entre Presqu'île Habitat et la société Provinces Énergie et autorise, par conséquent, l'octroi d'une servitude de réseau sur la parcelle cadastrée section AN n°69 au profit de la société Provinces Énergie ;
- Autorise la Directrice Générale à signer la convention de servitude ainsi que l'ensemble des documents annexes nécessaires à sa mise en œuvre.

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Délibération B-26/021 -Cherbourg-en-Cotentin – Résidence Ti Hameau – Engagement budgétaire des travaux de réfection de la toiture terrasse et refonte du réseau de ventilation

La résidence Ti Hameau, située rue Ingénieur Cachin à Cherbourg-en-Cotentin et réceptionnée en 2015, présente depuis plusieurs années des désordres importants affectant le système de ventilation mécanique contrôlée ainsi que la terrasse d'évacuation du deuxième étage. Les dysfonctionnements constatés concernent notamment les installations de ventilation, incompatibles avec certains équipements en place, ainsi que des infiltrations d'eau liées à des défauts de mise en œuvre des menuiseries extérieures. Ces désordres impactent directement les logements situés sous la terrasse concernée.

Afin de remédier à cette situation, il est proposé de réaliser une opération comprenant la réfection complète de la terrasse d'évacuation, la remise en état des logements dégradés par les infiltrations ainsi que la remise en conformité du système de ventilation. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 228 990 € TTC. Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux au quatrième trimestre 2026 pour une livraison au cours du premier semestre 2027.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- approuve le programme de travaux ;
- approuve le prix de revient prévisionnel et son plan de financement ;
- autorise la Directrice Générale à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à sa réalisation.

Délibération B-26/022 - Cherbourg-en-Cotentin – Marché de maintenance des ascenseurs lot 3 – Société KONE – Application de pénalités

Dans le cadre du programme pluriannuel de modernisation des ascenseurs conduit entre 2022 et 2025, la société KONE est titulaire du marché n°2021-472 portant sur le renouvellement de plusieurs appareils du patrimoine de l'Office. Après une première décision du Bureau en mai 2024, de nouveaux retards ont été constatés lors du renouvellement de quatre ascenseurs, générant une prolongation de leur indisponibilité et des difficultés pour les résidents.

Conformément aux stipulations contractuelles, l'assistant à maîtrise d'ouvrage a constaté un cumul de 86 jours de retard correspondant à un montant total de pénalités de 12 900 €. Au regard de ces éléments, le Bureau :

- décide l'application des pénalités de retard à l'encontre de la société KONE pour un montant de 12 900 € ;
- autorise la Directrice Générale à accomplir les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Délibération B-26/023 - Cherbourg-en-Cotentin – Les Jardins d'Artémis II – VEFA de 12 logements locatifs sociaux – Mise à jour du prix de revient et du plan de financement

Par délibération du 21 décembre 2023, le Bureau avait autorisé l'acquisition en VEFA auprès de la société European Homes de 12 logements collectifs situés au sein de la ZAC Grimesnil à Cherbourg-en-Cotentin. Le programme comprend cinq logements PLAI et sept logements PLUS, répartis en cinq T2 et sept T3.

À la suite de l'actualisation du plan de financement, intégrant notamment les frais de préfinancement et différents ajustements budgétaires, le coût prévisionnel de l'opération est porté de 1 718 192 € TTC à 1 753 959 € TTC. La livraison de l'opération est désormais estimée au premier trimestre 2027.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- approuve l'actualisation du prix de revient prévisionnel ;
- approuve le plan de financement actualisé ;
- autorise la Directrice Générale à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de l'opération.

Délibération B-26/024 - Cité Girard – Création d'une servitude de réseau et d'accès au profit de **la Ville de Cherbourg-en-Cotentin**

Dans le cadre des travaux de renouvellement urbain engagés rue des Fourches, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin sollicite la création d'une servitude de réseau et d'une servitude d'accès sur la parcelle BH n°650 appartenant à Presqu'île Habitat afin de permettre l'implantation et la maintenance d'équipements liés au réseau d'éclairage public.

Il est proposé d'accéder à cette demande sous réserve que les servitudes soient établies par acte notarié et que l'ensemble des frais afférents soit assumé par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- autorise la création des servitudes de réseau et d'accès sur la parcelle BH n°650 ;
- autorise la Directrice Générale à signer tout acte et document nécessaire à leur formalisation.

Délibération B-26/025 - Résidence La Redoute – Acceptation d'une reconnaissance de propriété d'un mur en limite séparative

Dans le cadre d'une opération de bornage engagée par l'indivision DUBOST, le cabinet GEOMAT a procédé à l'analyse des limites séparatives entre les parcelles BD n°703 et BD n°849 appartenant à Presqu'île Habitat. Les conclusions de l'expertise démontrent que le mur séparatif concerné doit être considéré comme étant en pleine propriété de la parcelle BD n°703.

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Afin de matérialiser cette limite, un nouveau repère de bornage est proposé.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- autorise la Directrice Générale à signer le procès-verbal ainsi que le plan de bornage établis par le cabinet GEOMAT ;
- autorise l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération B-26/026 - Cherbourg-en-Cotentin – 9 rue de l'Abbaye – Fixation des limites séparatives

Dans le cadre d'une opération de bornage engagée par la société AURELINE, le cabinet DROUET a procédé à l'analyse des limites séparatives entre les parcelles BE n°343 et BE n°344 appartenant à Presqu'île Habitat. Les investigations menées concluent au caractère mitoyen du mur séparatif et proposent la fixation définitive des limites conformément au plan de bornage établi.

Au regard de ces éléments, le Bureau :

- autorise la Directrice Générale à signer le procès-verbal et le plan de bornage établis par le cabinet DROUET ;
- entérine les limites séparatives proposées ainsi que la mitoyenneté du mur concerné ;
- autorise l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération B-26/027 - Contrat d'exploitation de chauffage – Application de pénalités à la société IDEX ENERGIES

Le Bureau a été informé des difficultés rencontrées lors de la saison de chauffe 2025 dans le cadre du marché d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire et de ventilation confié à la société IDEX ENERGIES depuis le 1er juillet 2025. De nombreuses réclamations de locataires ont été enregistrées entre le 2 octobre et le 31 décembre 2025 en raison de températures insuffisantes dans les logements. Les vérifications réalisées ont mis en évidence un paramétrage incorrect des automates de régulation, la température de confort ayant été fixée à 19 °C au lieu des 19,5 °C prévus contractuellement.

Cette situation a généré d'importantes difficultés pour Presqu'île Habitat dans ses relations avec les locataires, les élus locaux et les partenaires institutionnels. Après notification officielle adressée au titulaire du marché par courrier recommandé du 30 janvier 2026, l'Office a engagé la procédure prévue au contrat.

Conformément à l'article C.8 du CCAP, une pénalité de 500 € par jour de manquement pouvait être appliquée. Le montant total des pénalités ayant atteint le plafond contractuel fixé à 20 % du montant annuel du poste P2, le Bureau a décidé d'appliquer à la société IDEX ENERGIES une pénalité de **33 171,85 € HT**.

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Délibération B-26/028 - Barneville-Carteret – Résidence Presqu'île – Lancement du programme de réhabilitation

Dans le cadre de son Plan Stratégique de Patrimoine, Presqu'île Habitat poursuit ses actions en faveur de la transition énergétique et de l'amélioration durable de son parc immobilier. Le Bureau a ainsi examiné le projet de réhabilitation du groupe immobilier « Presqu'île » situé à Barneville-Carteret, composé de **38 maisons individuelles** réparties sur plusieurs voies du quartier.

Les études préalables ont mis en évidence la nécessité d'une intervention globale visant à améliorer les performances énergétiques des logements, à renforcer le confort des occupants et à réduire les consommations d'énergie. Les travaux envisagés portent notamment sur :

- l'isolation des combles, rampants et planchers bas ;
- l'isolation des murs donnant sur des locaux non chauffés ;
- le remplacement des fenêtres de toit et des portes d'entrée ;
- l'installation d'une VMC hygroréglable de type B ;
- le remplacement des chaudières individuelles par des pompes à chaleur associées à des radiateurs basse température ;
- la réfection complète des couvertures avec désamiantage lorsque nécessaire.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **2 847 003 € TTC**. La notification de la maîtrise d'œuvre est envisagée à l'automne 2026, les études se poursuivront en 2027 pour un démarrage prévisionnel des travaux au premier trimestre 2028.

Le Bureau a approuvé le lancement de cette opération ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Délibération B-26/029 - Cherbourg-en-Cotentin – Résidence La Tarentaise – Programme de réhabilitation suite sinistre

Le Bureau a examiné le projet de réhabilitation de la résidence La Tarentaise à la suite de l'incendie survenu dans la nuit du 8 au 9 juillet 2025 au 17 impasse de la Tarentaise. Dès le sinistre, Presqu'île Habitat avait engagé les mesures d'urgence nécessaires afin de sécuriser les bâtiments et protéger les occupants.

Compte tenu de l'importance des dégradations constatées, une opération de réhabilitation lourde s'avère indispensable. Le projet prévoit notamment :

- le désamiantage des zones touchées ;
- l'enlèvement des décombres ;
- la déconstruction partielle du dernier niveau ;
- la reconstruction à l'identique en ossature bois afin de respecter l'aspect architectural d'origine ;
- la réfection complète des logements endommagés ;
- le remplacement du système de ventilation ;

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

- la remise en état des parties communes.

La résidence concernée comprend une surface habitable de **1 277 m²** répartie en **20 logements** (4 T2, 10 T3 et 6 T4). La reconstruction à l'identique présente également l'avantage de s'intégrer dans le secteur protégé du Parc de la Fauconnière.

Le Bureau a approuvé le lancement de l'opération et son financement, lequel reposera principalement sur l'indemnisation attendue de l'assureur, complétée par les fonds propres de l'Office.

Délibération B-26/030 - Cherbourg-en-Cotentin – 70 quai Alexandre III – Programme de travaux suite à l'acquisition d'un local commercial

Le Bureau a étudié le devenir du local commercial situé au **70 quai Alexandre III** à Cherbourg-en-Cotentin. Ce bien, acquis en octobre 2025 à la suite d'une décision du Bureau du 23 avril 2025, a permis à Presqu'île Habitat de mettre fin au régime de copropriété de l'immeuble concerné.

Anciennement occupé par un restaurant, ce local est aujourd'hui vacant. Afin de permettre sa remise sur le marché dans de bonnes conditions et de préserver sa vocation commerciale ou tertiaire, plusieurs travaux sont programmés :

- démolition d'une extension dégradée implantée sur le domaine public ;
- réfection des façades avant et arrière ;
- remplacement des fenêtres et portes extérieures ;
- sécurisation et remise en état générale du bâtiment.

L'investissement global prévisionnel, comprenant l'acquisition du local, les travaux et les honoraires associés, est estimé à **349 000 € TTC**. Le démarrage des travaux est prévu au premier trimestre 2027 pour une livraison au deuxième trimestre 2027.

Le Bureau a validé le programme de travaux et le plan de financement de cette opération.

Délibération B-26/031 - Cherbourg-en-Cotentin – ZAC Grimesnil Phase 4 – Acquisition en VEFA de 10 logements PSLA

Le Bureau a poursuivi sa réflexion sur la diversification de l'offre résidentielle en examinant un projet d'acquisition de logements destinés à l'accession sociale à la propriété. Cette opération concerne l'acquisition, auprès de Bouygues Immobilier, de **10 maisons de type T4** situées dans la phase 4 de la ZAC Grimesnil à Cherbourg-en-Cotentin.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du dispositif de **Prêt Social Location-Accession (PSLA)** permettant aux ménages modestes ou intermédiaires d'accéder progressivement à la propriété dans des conditions sécurisées. La surface habitable prévisionnelle de l'ensemble représente **837,37 m²**.

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Les logements répondront aux exigences environnementales de la réglementation RE2020 et le programme prévoit :

- la signature d'un contrat de réservation en décembre 2026 ;
- le lancement de la commercialisation début 2027 ;
- le dépôt des agréments de l'État au cours de l'année 2027 ;
- la signature de l'acte de vente en VEFA en 2027 sous condition d'un taux de commercialisation de 50 % ;
- une livraison au quatrième trimestre 2028.

Le prix d'acquisition a été fixé à **2 330 € HT/m² SHAB**, soit un montant prévisionnel de **1 951 072,10 € HT** hors frais de notaire. Le Bureau a approuvé le coût de revient, le chiffre d'affaires prévisionnel de l'opération ainsi que la signature des actes nécessaires par la Directrice Générale.

Le Conseil d'Administration prend acte des décisions prises par Bureau en séance des 3 juin, 2 juillet, 17 septembre et 8 octobre 2026.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 22 Octobre 2026

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale
Patricia PETIT

LA PRÉSIDENTE

Marie-Charlotte SAGET-SANSON

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-019-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 Octobre 2026

DÉLIBÉRATION : C-26/020

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2027 ET POINT SUR L'ÉXECUTION BUDGETAIRE POUR L'ANNÉE 2026

I – Débat sur les orientations budgétaires

Conformément à l'article R423-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, les orientations générales du budget doivent être présentées au Conseil d'Administration dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Les orientations proposées reposent sur la recherche d'un équilibre entre la qualité de service rendue aux habitants, la préservation et la transformation du patrimoine, le développement d'une offre adaptée aux besoins du territoire et le maintien d'une situation financière soutenable. Le débat porte notamment sur le niveau de revalorisation des loyers dans le respect du cadre réglementaire, la trajectoire de réduction de la vacance, les moyens consacrés à la maintenance et au gros entretien, le rythme des réhabilitations et de la production neuve, le niveau de fonds propres mobilisable, le recours à l'emprunt, la montée progressive de la vente HLM ainsi que les objectifs de décarbonation et d'adaptation du parc au vieillissement et au changement climatique.

L'année 2027 devra permettre à Presqu'île Habitat d'accélérer sa stratégie autour de quatre priorités majeures :

- poursuivre l'amélioration de la qualité de service et consolider les acquis de la certification Qualibail ;
- renforcer les actions de proximité et l'accompagnement social des habitants, notamment les publics les plus fragiles ;
- accélérer la transition écologique du patrimoine et adapter le parc aux enjeux du vieillissement et du changement climatique ;
- développer une offre de logements diversifiée répondant aux besoins du territoire tout en maintenant une trajectoire financière soutenable.

Presqu'île Habitat poursuit son développement, renforce son rôle d'acteur de cohésion sociale et territoriale et prépare durablement les transitions environnementales, sociales et démographiques auxquelles le logement social est confronté

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-020-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

Conseil d'Administration
Séance du 22 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 Octobre à 10h00, les membres du Conseil d'Administration de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 13 Mai 2026.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

- MM. CRINON,DELMAZURE, DESAUNAY, JEAN, LECHATREUX, MARIE, MARTIN, MAUQUEST, TOLLEMER,TREHARD
- Mmes BONNEMAINS, LELONG, MUZOTTE, SAGET-SANSON, TELLIER

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

- M.ARRIVE a donné pouvoir à M.DESAUNAY ; Puis M.TOLLEMER
- M.BEZET a donné pouvoir à Mme SAGET-SANSON ;
- Mme LEDOUJET a donné pouvoir à M.DELMAZURE ;
- Mme LE GUILLOU a donné pouvoir à M.MAUQUEST
- M. LEQUILBEC a donné pouvoir à M.LECHATREUX
- M.MESNAGE a donné pouvoir à Mme TELLIER ;
- M.PIQUET a donné pouvoir à M.LECHATREUX ;
- Mme SAUSSARD a donné pouvoir à Mme SAGET-SANSON ;
- Mme TIMMERMAN a donné pouvoir à M.DESAUNAY ; Puis M.TOLERMER
- 11H58 – Départ de M.DESAUNAY donne pouvoir à M.DELMAZURE

À TITRE CONSULTATIF :

- Mme PETIT, Directrice Générale
- M. GUENNOC, Responsable des services juridiques
- Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante de Direction
- Mme RUAULD, Direction des politiques sociales et habitat
- Mme JOURDAN, Directrice Financière
- Mme BAZILE, Chargée de mission
- Mme FERRAND, Directeur de la DDTM

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-020-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

II – Communication sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2026

Rappel du contexte d'exécution

L'exécution 2026 s'inscrit dans un contexte territorial dynamique, marqué par des besoins croissants en logements, des tensions de recrutement et des enjeux d'adaptation du patrimoine.

Il peut être établi pour le **Compte de Résultat** (valeurs 31/08/2026) :

A) Dépenses en K€

Chapitres	LIBELLES	BUDGET ANNUEL		REALISE AU 31/08/2026		% Budget Réalisé			REALISE AU 31/08/2025		ECART 2026/2025	
		Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables (R)	Charges non récupérables (NR)	Charges R + NR	Charges récupérables	Charges non récupérables	Charges récupérables	Charges non récupérables
60	ACHATS	2 107	358	1 011	93	48%	26%	45%	1 066	109	-55	-16
61	SERVICE EXTERIEURS	5 519	9 357	2 453	3 915	44%	42%	43%	2 410	3 511	43	404
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	429	2 238	181	1 495	42%	67%	63%	191	1 009	-10	486
63	IMPOTS ET TAXES	1 730	6 688	38	307	2%	5%	4%	40	240	-2	67
64	CHARGES DE PERSONNEL	913	5 166	472	3 247	52%	63%	61%	499	2 641	-26	606
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	1 177	0	267		23%	23%	0	33	0	234
66	CHARGES FINANCIERES	0	3 140	0	766		24%	24%	0	729	0	37
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0				0	190	0	-190
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	10 287	0	0		0%	0%	0	0	0	0
69	IMPOTS SUR BENEFICES ET ASSIMILES	0	200	0	0		0%	0%	0	0	0	0
TOTAL		10 699	38 611	4 157	10 090	39%	26%	29%	4 207	8 462	-50	1 627

La situation budgétaire au 31 août 2026 apparaît globalement maîtrisée. Les principaux points de vigilance concernent le dépassement attendu sur l'entretien courant, la hausse des charges de personnel liée au développement de l'activité et le suivi des charges financières liées au réaménagement de la dette.

B) Recettes en K€

Chapitres	LIBELLES	BUDGET ANNUEL	REALISE AU 31/08/2026	% Budget Réalisé	REALISE AU 31/08/2025	ECART 2026/2025
70	PRODUITS DES ACTIVITES	43 778	28 497	65%	28 037	460
	dont Récupération charges locatives (#703)	*10 239*	*6 087*	59%	*6 577*	*0*
71	PRODUCTION STOCKEE	0	0		0	0
72	PRODUCTION IMMOBILISEE	320	0	0%	0	0
74	SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 318	50	4%	47	3
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 587	2 586	100%	19	2 567
76	PRODUITS FINANCIERS	1 021	649	64%	216	433
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5	50		2 513	-2 463
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 500	0	0%	0	0
79	TRANSFERT DE CHARGES	0	0		0	0
TOTAL		50 529	31 832	63%	30 832	1 000

L'exécution des recettes au 31 août 2026 demeure conforme aux prévisions budgétaires. Les produits locatifs bénéficient à la fois de l'évolution réglementaire des loyers, de l'amélioration progressive de l'occupation du patrimoine et de la mise en service de nouveaux logements. Ces recettes constituent le principal levier permettant à Presqu'île Habitat de financer l'entretien du patrimoine, les investissements de réhabilitation et le développement d'une offre nouvelle, tout en maintenant un niveau d'autofinancement compatible avec ses ambitions.

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-020-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

C) Emplois - Ressources

L'analyse des emplois et ressources permet d'apprécier la traduction patrimoniale et financière de l'activité de Presqu'île Habitat au cours de l'exercice 2026. Elle met en évidence les investissements réalisés ou engagés pour la construction, la réhabilitation et l'amélioration du patrimoine ainsi que les ressources mobilisées pour les financer.

Il peut être établi pour le **Bilan** (valeurs 31/08/2026) :

Emplois :

Chapitres	LIBELLES	BUDGET ANNUEL	REALISE AU 31/08/2026	% Budget Réalisé	ECART Budget Réalisé	REALISE AU 31/08/2025	ECART 2026/2025
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 215	0	0%	1 215	0	0
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 200	0	0%	1 200	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 784	4 802	83%	983	4 350	451
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	125	24	19%	101	0	24
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35	46	132%	-11	214	-168
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	23 643	3 547	15%	20 096	5 315	-1 768
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0	0		0	0	0
27	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0		0	0	0
TOTAL		**32 003**	**8 419**	**26%**	**23 584**	**9 879**	**-1 461**

Ressources :

Chapitres	LIBELLES	BUDGET ANNUEL	REALISE AU 31/08/2026	% Budget Réalisé	ECART Budget Réalisé	REALISE AU 31/08/2025	ECART 2026/2025
10	DOTATIONS ET RESERVES	0	0		0	0	0
11	REPORT A NOUVEAU	0	0		0	0	0
12	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 009	0	0%	1 009	0	0
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	2 184	138	6%	2 046	1 183	-1 045
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	690	0	0%	690	0	0
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	21 751	9 608	44%	12 144	1 869	7 739
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	9 297	0	0%	9 297	0	0
TOTAL		**34 932**	**9 746**	**28%**	**25 187**	**3 052**	**6 694**

L'exécution des emplois et ressources traduit la poursuite des investissements engagés par Presqu'île Habitat pour moderniser son patrimoine, développer une offre de logements adaptée aux besoins du territoire et préparer les opérations futures.

Le Conseil d'Administration valide les orientations budgétaires pour l'exercice 2027, en tenant compte des évolutions réglementaires, des enjeux sociaux et des impératifs de modernisation. La stratégie repose sur une gestion responsable, une mobilisation équilibrée des ressources et de nouvelles compétences pour répondre au développement économique du territoire et une volonté d'adaptation aux défis du secteurs telles que présentées ci-dessus, et acte des éléments relatifs à l'exécution budgétaire 2026.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 22 octobre 2026

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale

Office Public de l'Habitat

Patricia PETIT

LA PRÉSIDENTE

Office Public de l'Habitat PRESQU'ÎLE HABITAT

Marie-Charlotte SAGET-SANSON

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-020-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 Octobre 2026

DÉLIBÉRATION : C-26/021

ANNÉE 2027- REVISION DES LOYERS

L'article L442.1.2 du Code de la Construction et de l'Habitation impose aux bailleurs sociaux de transmettre au représentant de l'État toute délibération relative à l'augmentation de loyers dans un délai de deux mois avant son entrée en vigueur.

Pour 2027, la révision des loyers est fixée en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2ème trimestre 2026 (148.37) par rapport à celui de 2025 (146.68)
L'indice est plafonné à 1.15 %.

Il est proposé une révision uniforme de 1.15 % sur l'ensemble du patrimoine à compter du 1er Janvier 2027.

De plus, il est également proposé de réviser les loyers à la relocation à hauteur du loyer plafond.

Le Conseil d'Administration :

- Autorise le révision les loyers des baux en cours (y compris des annexes) de 1.15 % au 1er janvier 2027 ;
- Autorise la fixation des loyers des opérations neuves 2027 au plafond ;
- Autorise la mise au plafond des loyers à la relocation ;
- Autorise la Directrice Générale, et par délégation la Directrice des Politiques Sociales et Habitat, à proposer des loyers minorés (dans la limite de 50 %) pour les garages et stationnements difficiles à relouer (taux de vacance > 25 %).

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 22 Octobre 2026

Copie certifiée conforme
La Directrice Générale
Patricia PETIT

LA PRÉSIDENTE

MARIE-CHARLOTTE SAGET-SANSON

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-021-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

Conseil d'Administration
Séance du 22 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 Octobre à 10h00, les membres du Conseil d'Administration de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 13 Mai 2026.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

- MM. CRINON,DELMAZURE, DESAUNAY, JEAN, LECHATREUX, MARIE, MARTIN, MAUQUEST, TOLLEMER,TREHARD
- Mmes BONNEMAINS, LELONG, MUZOTTE, SAGET-SANSON, TELLIER

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

- M.ARRIVE a donné pouvoir à M.DESAUNAY ; Puis M.TOLLEMER
- M.BEZET a donné pouvoir à Mme SAGET-SANSON ;
- Mme LEDOUJET a donné pouvoir à M.DELMAZURE ;
- Mme LE GUILLOU a donné pouvoir à M.MAUQUEST
- M. LEQUILBEC a donné pouvoir à M.LECHATREUX
- M.MESNAGE a donné pouvoir à Mme TELLIER ;
- M.PIQUET a donné pouvoir à M.LECHATREUX ;
- Mme SAUSSARD a donné pouvoir à Mme SAGET-SANSON ;
- Mme TIMMERMAN a donné pouvoir à M.DESAUNAY ; Puis M.TOLERMER
- 11H58 – Départ de M.DESAUNAY donne pouvoir à M.DELMAZURE

À TITRE CONSULTATIF :

- Mme PETIT, Directrice Générale
- M. GUENNOC, Responsable des services juridiques
- Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante de Direction
- Mme RUAULD, Direction des politiques sociales et habitat
- Mme JOURDAN, Directrice Financière
- Mme BAZILE, Chargée de mission
- Mme FERRAND, Directeur de la DDTM

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-021-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 Octobre 2026

DÉLIBÉRATION : C-26/022

CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2021 / 2027 - AVENANT DE PROLONGATION

L'article L. 445-1 du code de la construction et de l'habitation fait obligation aux organismes de logements sociaux de signer avec l'Etat une Convention d'Utilité Sociale (CUS). La convention d'utilité sociale décline notamment les politiques d'investissement sur le patrimoine existant, de vente, de développement de l'offre nouvelle, de loyers – surloyers, de gestion sociale et de qualité de service.

Presqu'île Habitat a signé avec l'état une convention d'utilité sociale pour les années 2021 à 2027. Son terme est prévu le 31 décembre 2027. Dans le cadre de son exécution, la CUS de Presqu'île Habitat a fait l'objet en 2024 d'une évaluation à mi-parcours par l'Etat. Ce bilan a été présenté en séance du conseil d'administration du 19 décembre 2024.

Le Préfet de la région Normandie, en qualité de représentant de l'Etat signataire des CUS, a constaté que les 35 CUS conclues en Normandie avec les différents organismes de logements sociaux avaient une échéance variable en fonction de leur date de signature et des différents avenants intervenus le cas échéant.

Aussi, afin de permettre aux organismes, dans un calendrier simplifié et harmonisé, de poursuivre leurs engagements tout en disposant du délai nécessaire pour élaborer leur nouvelle CUS et en particulier pour mener la démarche d'association des collectivités locales, le Préfet de la région Normandie propose la signature d'un avenant n°3 afin de prorogée les 35 CUS normande jusqu'au 31 décembre 2028.

Cet avenant a pour but d'harmoniser au niveau régional l'élaboration des CUS dites de troisième génération, dont la trame type est encore en cours de préparation par les services de l'Etat et pour laquelle aucune date de parution n'a été communiquée.

Le Conseil d'Administration autorise la Directrice Générale à signer l'avenant n°3 à la CUS 2021 / 2027 proposé par l'Etat.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 22 Octobre 2026

Copie certifiée conforme
Directrice Générale
Patricia PETIT

LA PRÉSIDENTE

MARIE-CHARLOTTE SAGET-SANSON

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-022-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026

presqu'île habitat

VIVRE ET HABITER EN NORMANDIE

Conseil d'Administration
Séance du 22 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 Octobre à 10h00, les membres du Conseil d'Administration de Presqu'Île Habitat - Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin - se sont réunis sur convocation du Président adressée à chacun d'eux le 13 Mai 2026.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

- MM. CRINON,DELMAZURE, DESAUNAY, JEAN, LECHATREUX, MARIE, MARTIN, MAUQUEST, TOLLEMER,TREHARD
- Mmes BONNEMAINS, LELONG, MUZOTTE, SAGET-SANSON, TELLIER

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

- M.ARRIVE a donné pouvoir à M.DESAUNAY ; Puis M.TOLLEMER
- M.BEZET a donné pouvoir à Mme SAGET-SANSON ;
- Mme LEDOUJET a donné pouvoir à M.DELMAZURE ;
- Mme LE GUILLOU a donné pouvoir à M.MAUQUEST
- M. LEQUILBEC a donné pouvoir à M.LECHATREUX
- M.MESNAGE a donné pouvoir à Mme TELLIER ;
- M.PIQUET a donné pouvoir à M.LECHATREUX ;
- Mme SAUSSARD a donné pouvoir à Mme SAGET-SANSON ;
- Mme TIMMERMAN a donné pouvoir à M.DESAUNAY ; Puis M.TOLERMER
- 11H58 – Départ de M.DESAUNAY donne pouvoir à M.DELMAZURE

À TITRE CONSULTATIF :

- Mme PETIT, Directrice Générale
- M. GUENNOC, Responsable des services juridiques
- Mme BOUCEY, Secrétaire de séance, Assistante de Direction
- Mme RUAULD, Direction des politiques sociales et habitat
- Mme JOURDAN, Directrice Financière
- Mme BAZILE, Chargée de mission
- Mme FERRAND, Directeur de la DDTM

Accusé de réception en préfecture
050-275000016-20261022-C-26-022-DE
Date de réception préfecture : 22/10/2026